



# Aide aux enfants de Nicolas

Suite au décès de Nicolas, ses enfants doivent prendre à leur charge tous les frais des obsèques soit 3200€ + des reliquats d'impayés de leur père, environ 1000€ + des frais liés aux circonstances de son décès s'élevant à 3000€. c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir les aider, chaque euro compte - merci

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/biFpDR2R>



*Scannez-moi !*

Cette cagnotte vous est proposée par :

**Céline CROSET**